



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 20 juin 2024

DATE DE CONVOCATION

14 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **vingt juin** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir de M. Dominique JANIN), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER (pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA), M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Daniel CHETTA), M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Dominique CHOPPIN, Mme Rolande CHRETIEN (suppléante de M. Bernard NAVILLON), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de M. Jérôme THEVENEAU, jusqu'à 19h29), M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Martial MATHIRON, M. Martial PARIZOT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU (présent à partir de 19h29), M. Claude VERDREAU (pouvoir de Mme Maité COUBAT).

Étaient absents : Mme Zineb HEMAIRIA (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN, Mme Maité COUBAT (pouvoir à M. Claude VERDREAU), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Jean-Marc FRELH, M. Dominique JANIN (pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Bernard NAVILLON (suppléé par Mme Rolande Andrée CHRETIEN), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Monique PINGET, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON-absent de 18h30 à 19h39).

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MORELLE, 7^{ème} Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI et à la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36

PRÉSENTS : 25

VOTANTS : 31

Délibération n°20/06/2024/06

Objet : Proposition de retrait de la délibération n°18/04/2024/04 du Conseil Communautaire portant promesse de vente d'une parcelle de 1 267 m², à détacher de la parcelle cadastrée AE n°350, située en Zone d'Activités Économiques (ZAE) « La Tille » à GENLIS, à Monsieur ECOFFARD

Monsieur Benjamin ECOFFARD, artisan menuisier demeurant à GENLIS, place des Terreaux Neufs, est le gérant de l'entreprise MABE, créée en 2022, dont les locaux sont situés à son domicile.

Il avait manifesté son souhait de se porter acquéreur d'une parcelle de 1 267 m², afin de s'implanter sur la ZAE « La Tille », située à Genlis.

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



Lors de sa séance du 18 avril 2024, le Conseil Communautaire, par la délibération n°18/04/2024/04 a approuvé une promesse de vente en ce sens.

Pendant, Monsieur Benjamin ECOFFARD a fait part, le 02 mai 2024, de sa décision de se rétracter avant la signature de ladite promesse de vente.

Considérant la rétractation de Monsieur Benjamin ECOFFARD, formulée en date du 02 mai 2024, relative à l'acquisition d'une parcelle de 1 267 m², à détacher de la parcelle cadastrée AE n°350, située en Zone d'Activités Économiques « La Tille » à GENLIS,

Vu, la délibération n°18/04/2024/04 portant promesse de vente d'une parcelle de 1 267 m², à détacher de la parcelle cadastrée AE n°350, située en Zone d'Activités Économiques « La Tille » à GENLIS, à Monsieur Benjamin ECOFFARD,

Vu, l'avis favorable de la 2^{ème} Commission (Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique), réunie le 5 juin 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** du retrait de la délibération n°18/04/2024/04 du Conseil Communautaire portant promesse de vente d'une parcelle de 1 267 m², à détacher de la parcelle cadastrée AE n°350, située en Zone d'Activités Économiques « La Tille » à GENLIS, à Monsieur ECOFFARD,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 20 juin 2024

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER